



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 4958

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles suites il entend donner aux mesures fiscales suggérées par le Conseil national des professions de l'automobile afin de relancer le marché automobile français : le déplafonnement de l'amortissement plafonné à ce jour à 120 000 francs pour les véhicules acquis après le 1er novembre 1996 ; la généralisation à tous les véhicules automobiles du système dégressif de l'amortissement qui est réservé à certains matériels spécifiquement énumérés (conformément à la dépréciation réelle d'un véhicule) ; l'extension immédiate et ponctuelle de l'amortissement exceptionnel à toutes les voitures particulières et les véhicules utilitaires d'entreprise acquis du 1er septembre au 31 décembre 1997 ; la généralisation de la récupération de la TVA pour les acquisitions professionnelles qui est actuellement interdite ; l'extension de la qualité « d'assujetti occasionnel » aux professions libérales et aux salariés qui ont un véhicule à usage professionnel, pour leur permettre de récupérer 2/5 de la TVA, contrairement à la situation actuelle ; la récupération de la TVA sur le prix des véhicules d'occasion exportés qui est actuellement impossible.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français ne sont pas liées au système fiscal français. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées au secteur automobile par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concernaient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4958

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3495

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 63